

Projet d'établissement ISMA secondaire

Le projet d'établissement concrétise le projet éducatif et pédagogique, en tenant compte du contexte dans lequel s'inscrit l'école.

Il implique tous les acteurs de l'école : les élèves, les parents, les professeurs, les éducateurs, les membres de la direction et les représentants du Pouvoir Organisateur.

L'organe de concertation légal est le Conseil de Participation.

Une évaluation des actions entreprises y est faite annuellement. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport qui est tenu à la disposition des différents intervenants, dont l'inspection.

Le projet d'établissement respecte les principes édictés par l'article 6 du Décret Mission du 24 juillet 1997.

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle

Actions visant à mener à l'autonomie et à la responsabilisation des élèves dans les apprentissages.

Le matériel et les activités scolaires

Un règlement des études fixe les règles en matière de travail scolaire et d'évaluation. La demande par les parents ou l'élève majeur d'une inscription dans l'école induit pour eux l'obligation de se procurer le matériel scolaire requis pour les cours, d'assurer le paiement des activités sportives et culturelles organisées dans le cadre des cours.

- Le journal de classe est fourni gratuitement par l'école, une 1^e fois ;
- Sont considérés comme matériel pédagogique : les fournitures scolaires, les manuels (possibilité de location à l'école suivant les indications des professeurs), les cahiers d'exercice, les calculatrices. Pour les recherches sur internet, l'élève peut, à la demande et suivant le règlement en vigueur, avoir accès aux ordinateurs du Centre cyber média et en salle d'étude.

- Sont considérées comme activités sportives et culturelles : les voyages d'une semaine organisés pendant le temps scolaire; la retraite et les stages d'une semaine en technique de qualification ; la journée nature/culture ; les voyages d'étude d'une journée organisés par les professeurs dans le cadre de leur cours, les spectacles organisés en matinée scolaire à la MCA et les concerts des Jeunesses musicales. Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible de variations d'une année à l'autre.

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Actions visant à mener à l'autonomie et à la responsabilisation des élèves dans les comportements.

Le code de vie fixe les règles en matière de comportement. Un des points auquel l'élève doit être éduqué est la sécurisation et l'ordre de ses affaires personnelles.

- L'ISMA demande la location d'un casier. Au CI, les casiers se ferment par un cadenas que l'élève peut, soit louer à l'école, soit amener de chez lui ; au CS, les casiers sont à fermeture électronique.
- L'ISMA demande à ses élèves de ne pas amener d'objet de valeur à l'école et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Pour l'équipement de sport, un achat groupé est fait en début d'année scolaire ; les élèves peuvent se fournir auprès des professeurs d'éducation physique de l'équipement réglementaire.
- Voir plus bas : collaboration avec le CPMS et le CPF.

Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

La formation, le renforcement,

Concept d' « ISMA, école orientante. Du rêve au projet »

L'ISMA impose

- L'activité latin à 2h semaine en 1^e année (objectif : essayer, puis éventuellement choisir l'activité en 2^e et/ou l'option à partir de la 3^e)
- L'activité langue 2h semaine en 2^e année (objectif : travailler l'expression orale)
- L'activité langue 1h semaine en 3^e et 4^e année (objectif : renforcement)

- L'activité français 1h semaine en 5^e et 6^e (objectif : renforcement - préparation aux études supérieures)

L'ISMA propose le choix

- En 1^e - des activités obligatoires mathématique, sciences, activité artistique, activité sportive, théâtre ;
- En 2^e - des activités obligatoires art, latin, sciences, socio-économie, théâtre + des activités du secteur industriel et habillement, en collaboration avec l'ICLA et l'INDA (sur avis du conseil de classe et avec l'accord des parents : électricité, mécanique ou bois, couture) ;
- des cours en immersion anglais : EDM, sciences, éducation par la technologie et langue 1 au D1 ; géographie, histoire et actualité au D2 ; géographie et histoire au D3 ;
- des options de transition générale à 4h semaine : arts d'expression, éducation physique 4h, langue II (allemand, anglais ou néerlandais) latin, sciences, sciences sociales, sciences économiques en 3^e et 4^e ;
- en plus des précédentes, l'option langue III espagnol ou néerlandais, histoire 4, mathématiques (4, 6 ou 6+2), sciences 6+1 ;
- des options de transition technique : arts et biotechnique ;
- des options de qualification technique : techniques sociales et animateurs en 5^e et 6^e ;
- NB : l'option éducation physique ne peut plus être offerte qu'au D2 et aux garçons à cause du manque de candidats en 5^e.

La remédiation

L'ISMA demande à l'élève de suivre des cours de remédiation sur base volontaire ou après avis du conseil de classe

- français et mathématiques en 1^e
- sciences et mathématiques en 3^e et 4^e

Ces activités remédiation peuvent également s'intéresser au bien-être, à l'intégration et à la méthode de travail.

L'orientation

L'ISMA fait appel au CPMS pour les questions d'intégration et d'orientation

- Activité d'orientation en 2^e, 4^e et 6^e (objectif : apprendre comment mener des recherches sur les options ou sur les études supérieures) ;
- Formation au choix en 5^e (à partir d'une réflexion sur le choix de vie, poser un choix en termes d'études et d'avenir professionnel) ;
- Information par le CIO (Centre d'information et d'orientation de l'UCL), pendant le temps scolaire (obligatoire) et en soirée (facultatif) – octobre, pour les 6^e.

L'ISMA collabore avec les parents, pour aider le jeune à son construire son projet de vie

- Forum des options (2^e) : les élèves de 3^e et 5^e parlent aux élèves de 2^e de leur vécu dans les options qu'ils ont choisies;
- Forum des métiers (5^e obligatoire, pendant le temps scolaire) : les professionnels parlent aux élèves de leur parcours professionnel, à partir d'une formation initiale dans l'enseignement supérieur.
- AG des parents pour préparer l'entrée en 3^e et 5^e (en soirée, en avril).

Les actions individuelles des élèves

- les élèves de 6^e peuvent quitter l'école individuellement, pendant 4 demi-jours, pour préparer leur inscription dans une haute école ou une université, ou s'informer sur un métier à condition de respecter la procédure (voir code de vie)
- stage des élèves de 5^e et 6^e techniques de qualification (obligatoire, dans le cadre des cours)

De manière générale : la collaboration avec le PMS

- 1e : accueil et premières informations sur l'élève
- 2e : animation sur la prise de risque
- 3e : animation EVRAS (en collaboration avec le Centre de planning familial)
- 4e : animation sur la thématique du choix, en préparation à l'entrée dans le D3
- 5e : participation au FORUM DES METIERS
- 6e : animation sur la thématique des études supérieures

Services quotidien aux élèves et aux familles

Le secrétariat des élèves traite les questions administratives ainsi que les questions pédagogiques et éducatives.

Citons cinq lieux principaux :

- Le bureau d'accueil dans le hall Champagnat,
- Le secrétariat des élèves pour la gestion des problèmes quotidiens,
- Le secrétariat administratif où sont traités les dossiers administratifs des élèves,
- L'infirmerie pour l'accueil des malades et blessés,
- La Procure pour les prêts de livres.

Mais encore...

Pour les références documentaires :

- manuels scolaire à la Procure (pour le Cycle inférieur)

- romans et livres de référence : au CDI
- accès internet au CCM et prochainement dans les salles d'étude. De nombreux locaux de l'ISMA sont en réseau.

Pour les photocopies

- pour la classe, à l'initiative du professeur – facturation sur la note trimestrielle ;
- individuelles : à la demande de l'élève, pendant la récréation.

Pour se restaurer : la cantine scolaire

- Dîner tartine
- Dîner complet (les menus et les tarifs peuvent être consultés sur www.isma-arlon.be) ;
- Snacks ;
- Les élèves peuvent réserver snacks et sandwiches, directement au self, pendant la récréation du matin ; une file prioritaire est prévue pour ceux qui ont réservé ;
- Les repas peuvent être payés par virement auprès de Sophie Postal, en mentionnant clairement le nom, le prénom et la classe de l'élève ;
- Un carnet est à disposition de ceux qui veulent signaler des problèmes ou faire des suggestions.

Pour l'étude du soir et l'école des devoirs : service gratuit, sur inscription.

Pour des animations sportives et culturelles hors temps scolaire

- le temps de midi : service gratuit (à voir sur www.isma-arlon.be)

Utilisation des équipements sportifs :

- tennis de table, salle multisport, mur d'escalade, fitness
- piscine
- espaces verts
- hors temps scolaire : théâtre, école du cirque, escrime, natation, etc.
Voir annonces des différents clubs présents sur le site.

Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Projets en matière de développement durable

- Sensibilisation à la gestion des déchets, à la propreté et au respect du matériel

- Mise à disposition des élèves de râteliers à vélos
- Effort conjugué du PO et des membres du personnel pour les économies d'énergie (rabaissement des plafonds, éclairage LED, vanne thermostatiques administratives, changement des châssis des bâtiments B et E).

Fonctionnement démocratique, actions socio-culturelles et positionnement philosophique

L'ISMA veut mettre l'accent sur la collaboration, que ce soit celle des professeurs en équipes disciplinaires, sous la direction d'un conseiller pédagogique invité ou du coordinateur de branche en interne, ou celle des élèves (travaux de groupe, projets communs).

La collaboration entre les différents niveaux d'action est également privilégiée.

La délégation élèves :

- Élection des délégués élèves / classe ;
- Réunion des conseils de délégués ;
- Représentation au Conseil de participation : six représentants, sur base volontaire ;
- Le comité rhéto, responsable des événements spécifiques aux élèves de 6^e.

L'association de parents : contact isma.ass.parents@gmail.com.

L'association des parents s'associe aux membres de l'équipe pédagogiques pour différentes activités, dont l'objectif est d'aider l'école. Parmi celles-ci, le FORUM des métiers dont il est fait mention plus haut.

Le conseil de participation réunit des représentants du Pouvoir organisateur, des élèves, des parents, des membres du personnel et du monde socio-économique et culturel. Chaque représentation est composée de 6 membres. Nous y souhaitons la présence de membres du PMS, du Centre de santé et du Centre de Planning familial, qui sont des partenaires réguliers de notre travail.

- Réunions trimestrielles ;
- Ordre du jour sur proposition des cinq représentations.

L'information est importante pour se sentir concerné et participer.

- Circulaires papiers et électroniques pour les parents et les élèves : nous insistons sur l'importance de nous communiquer de manière lisible une adresse électronique fiable.

- Le site www.isma-arlon.be publie l'agenda hebdomadaire et donne un retour sur les activités passées.
- Affichage aux valves des différents bâtiments, mais surtout en B.

L'ISMA revendique son passé mariste et les valeurs qui s'y rattachent (la présence et l'écoute, l'attention aux plus défavorisées, la simplicité, l'esprit de famille, le travail et la créativité). Un groupe de pastorale a pour mission de rappeler dans le concret la mise en action de ces valeurs.

Des actions obligatoires sont liées à la pastorale :

- La veillée de Noël : le dernier jour du 1^e trimestre.
- L'Action Damien (info obligatoire sur la lutte menée depuis plusieurs dizaines d'année contre la lèpre et la tuberculose, suite à laquelle nous souhaitons l'engagement des jeunes et des adultes).
- Le geste de Pâques : marche parrainée au profit d'une œuvre caritative, pour le CI, et matinée « témoins » pour le CS, avec la rencontre de témoins de la vie associative, pour évoquer des problèmes sociaux d'actualité.
- Un mur d'expression, autour d'une thématique annuelle.
- A la demande, les élèves du D1 et D2 participent à des animations pastorales et/ou à des retraites, avec comme objectif la facilitation de l'intégration dans le groupe classe.

Le cours de religion

- Il s'agit du cours de religion catholique
- Il est obligatoire mais ouvert par les contenus qu'il aborde : problèmes philosophiques et moraux fondamentaux de notre société moderne. On s'y intéresse également aux autres religions importantes.